



Observatoire  
régional  
de l'intégration  
et de la ville

Centre de ressources  
Grand Est

# EVALUER LE CONTRAT DE VILLE A MI-PARCOURS (2026-27)

## CYCLE DE QUALIFICATION

**JANVIER - AVRIL 2026**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



agence nationale  
de la cohésion  
des territoires

### **Siège**

1 rue de la Course 67000 Strasbourg

### **Antenne**

11 rue M-J Baillia-Rolland 51100 Reims

Tél : 03 88 14 35 89

contact@oriv.fr

## CONTEXTE ET OBJECTIFS



L'évaluation est une condition sine qua none de toutes politiques publiques, les contrats de ville (2024-2030) sont bien évidemment concernés. Les textes prévoient de mener une évaluation à mi-parcours des contrats de ville (2ème semestre 2026 - 1er semestre 2027). L'évaluation contribue à la "revoiture" des contrats de ville, dans la perspective du renouvellement des équipes municipales et permet également de mieux répondre aux besoins et attentes des habitants-es.

L'ORIV propose de vous appuyer pour préparer cette évaluation : définir les questions évaluatives, mobiliser les indicateurs (quantitatifs et qualitatifs), réfléchir à la méthode de travail, impliquer les habitants-es, acteurs et élus-es...

Le cycle propose donc de questionner les trois dimensions d'un contrat de ville : la pertinence des actions menées, le mode de travail entre acteurs (gouvernance, instances, animation, territorialisation du droit commun...), ainsi que la participation des habitants-es.

Les objectifs généraux de ce cycle sont de :

- Renforcer la culture des acteurs de la politique de la ville sur l'évaluation des contrats de ville, dans une approche participative.
- Apporter des éléments de réflexion et de méthode pour mettre en œuvre une évaluation (en interne des contrats de ville ou en préparation de l'intervention d'un tiers).

## PUBLIC CIBLE



- Acteurs de la politique de la ville des collectivités et de l'Etat
- Acteurs du droit commun des collectivités et de l'Etat

## MODALITÉS DE PARTICIPATION



L'ensemble des séances du cycle a lieu en visioconférence. Vous pouvez participer à l'une ou l'autre séance, pour autant il peut être pertinent de participer à l'ensemble du cycle.

La participation est gratuite mais **l'inscription est obligatoire**.

**INSCRIVEZ-VOUS !**

## CONTACT



Murielle MAFFESSOLI, Directrice ORIV - [m.maffessoli@oriv.fr](mailto:m.maffessoli@oriv.fr)

# DÉROULÉ DU CYCLE



## >>> Séance 1

22 janvier 2026 - 14h00 à 17h00

### Evaluer l'action menée dans le cadre du contrat de ville

Cette séance vise à outiller les acteurs pour mesurer l'efficacité, l'efficacités et la pertinence des actions menées. Il s'agira de définir les sujets à évaluer (des actions, une thématique, un dispositif...) ; de se doter des moyens de mesure et d'identifier les impacts sociaux. On partira sur des exemples liés à des thématiques comme la réussite scolaire, l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'emploi...

## >>> Séance 2

10 février 2026 - 14h00 à 17h00

### Animer, piloter, coopérer... des effets à mesurer

L'amélioration des conditions de vie des habitants-es des quartiers de la politique de la ville ne repose pas seulement sur des actions. Il s'agit aussi d'interroger : les modalités de travail (instances, programmation...) ; le mode de travail entre les acteurs (animation, coordination, coopération) ; la mobilisation des habitants-es, associations, collectivités et Etat... Cette seconde séance présentera des éléments pour aborder ces dimensions au titre de l'évaluation.

## >>> Séance 3

17 mars 2026 - 14h00 à 17h00

### Mobiliser les habitants-es et identifier les impacts du contrat de ville

Agir pour améliorer le quotidien des habitants-es des quartiers prioritaires repose, en premier lieu, sur leur expertise d'usage. Souvent elles et ils sont peu parties prenantes de l'évaluation. Or, il s'agit à la fois de s'assurer que les actions menées répondent à leurs attentes et leurs besoins mais aussi de les associer dans le cadre de la démarche d'évaluation. Cette séance reviendra sur les conditions de la participation des habitants-es au titre de ce double enjeu.

## >>> Séance 4

28 avril 2026 - 14h00 à 17h00

### Se doter d'une stratégie pour mettre en œuvre l'évaluation

Evaluer ce n'est pas seulement répondre aux obligations légales. L'enjeu est d'améliorer l'action publique. Les résultats d'une évaluation donnent lieu à des recommandations pour mieux agir. Cela suppose toutefois que l'évaluation ait du sens pour les acteurs du contrat de ville (d'où des sujets partagés) et qu'ils soient impliqués (instance évaluative). Cette séance posera les conditions pour une évaluation utile, à travers les étapes d'une stratégie adaptée à chaque territoire.